

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 MARS 2019.

**Le jeudi 28 mars 2019 à dix-sept heures trente**, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

**Date de la convocation** : le vendredi 22 mars 2019.

**Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice**, à l'exception de Monsieur André BEGOC qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Madame Laurence CORNEC qui a donné pouvoir à Madame Claudie LE ROUX et qui est arrivée lors de la présentation du point n°5. Madame Claudie LE ROUX a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

## 1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2019

La séance ouverte, les Conseillers municipaux ont été invités à faire valoir s'ils avaient des observations particulières à formuler sur le compte-rendu de la précédente séance. Monsieur Eric TANGUY a souhaité revenir sur la délibération relative à l'acquisition d'une licence IV par la Commune. Monsieur le Maire a répondu qu'il avait été contacté par l'autre personne intéressée par l'achat de la licence IV qui lui avait confirmé qu'elle ne souhaitait pas non plus que la licence IV quitte la Commune. Aussi, Monsieur le Maire a décidé de ne pas donner suite à l'achat de la licence IV par la Commune. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, par 15 voix pour, Loïc JEZEQUEL, Morgane LAOT, Patrick DROUET, Eric TANGUY n'ayant pas pris part au vote, d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 28 février 2019.

## 2. CONTRIBUTIONS DIRECTES 2019

Monsieur David BRIANT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, a proposé au vu de la situation financière de la Commune de maintenir les taux à leur valeur en vigueur depuis 2011 et donc de retenir pour l'année 2019, les taux suivants des trois taxes directes locales : le taux de taxe d'habitation à 19,89 %, le taux de taxe foncière (bâti) à 15,85 %, et le taux de taxe foncière (non bâti) à 45,70 %. Approbation à l'unanimité.

## 3. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT BUDGET COMMUNE 2018

L'excédent de fonctionnement étant de 448 404,61 €, Monsieur BRIANT a proposé d'inscrire la totalité de cette somme au compte «excédent de fonctionnement capitalisé» en section recettes d'investissement. Accord unanime pour cette proposition.

## 4. AMENAGEMENT DES ESPACES AUTOUR DE LA MAIRIE ET DE L'ESPACE ROZ AVEL : AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, d'approuver la proposition de mise à jour de l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la mise en œuvre des dépenses liées à l'aménagement des espaces autour de la Mairie et de l'Espace Roz Avel.

## 5. BUDGET PRIMITIF 2019 - COMMUNE DE SAINT PABU

Monsieur BRIANT a présenté un projet de budget comportant des recettes et des dépenses à effectuer pour le budget primitif de la commune de Saint-Pabu – exercice 2019. Le Conseil a arrêté à l'unanimité les sommes portées à la colonne «votes» du budget, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour le budget primitif 2019, par chapitre.

Section de fonctionnement recettes (montants TTC)		Section de fonctionnement dépenses (montants TTC)	
Chapitres	Crédits	Chapitres	Crédits
013 Atténuation de charges	10 000,00 €	011 Charges à caractère général	394 700,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	10 000,00 €	012 Charges de personnel et frais assimilés	663 700,00 €
70 Produits des services, du domaine, ventes diverses	111 500,00 €	014 Atténuation de produits	34 000,00 €
73 Impôts et taxes	1 056 000,00 €	022 Dépenses imprévues	50 000,00 €
74 Dotations, subventions et participations	468 500,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	26 886,93 €
75 Autres produits de gestion courante	19 100,00 €	65 Autres charges de gestion courante	262 891,58 €
76 Produits financiers	1 000,00 €	66 Charges financières	55 000,00 €
77 Produits exceptionnels	100,00 €	67 Charges exceptionnelles	800,00 €
		<b>023 Virement à la section d'investissement</b>	<b>188 221,49 €</b>
<b>Total</b>	<b>1 676 200,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>1 676 200,00 €</b>
Section d'investissement recettes (montants TTC)		Section d'investissement dépenses (montants TTC)	
Chapitres	Crédits	Chapitres	Crédits
001 Solde d'exécution reporté ( <i>excédent</i> )	517 793,14 €	16 Emprunts et dettes assimilées	215 300,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	26 886,93 €	010 Stocks	40 000,00 €
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	250 000,00 €	20 Immobilisations incorporelles ( <i>dont RAR</i> )	214 828,00 €
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>	<b>450 988,25 €</b>	21 Immobilisations corporelles ( <i>dont RAR</i> )	206 145,74 €
13 Subventions d'investissement ( <i>dont RAR = Reste à réaliser</i> )	1 202 065,65 €	23 Immobilisations en cours ( <i>dont RAR</i> )	1 911 830,50 €
041 Opérations patrimoniales	1 600 000,00 €	10 Dotations, fonds divers et réserves	2 583,64 €
<b>021 Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>188 221,49 €</b>	020 Dépenses imprévues	35 267,58 €
		040 Opérations d'ordre entre sections	10 000,00 €
		041 Opérations patrimoniales	1 600 000,00 €
<b>Total</b>	<b>4 235 955,46 €</b>	<b>Total</b>	<b>4 235 955,46 €</b>

Avec pour les dépenses en section d'investissement (montants en TTC, la commune récupérant environ 17 % l'année suivant les dépenses en investissement) :

2031	Frais d'études pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour les travaux à prévoir à l'église (dont 9 828 € de RAR 2018)	19 828,00 €
2041582	Travaux d'effacement de réseaux	180 000,00 €
2313	Panneaux photovoltaïques école	82 404,00 €
238	Aménagement espaces autour de la Maire et de Roz Avel (école et salle multi-activités)	160 000,00 €

## 6. EFFACEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET TELECOM RUE DU PASSAGE

Dans le cadre de la réalisation des travaux de sécurisation du réseau basse tension initiés par le SDEF, il est proposé à la Commune d'enfourer le réseau d'éclairage public ainsi que le réseau de télécommunications. Une convention doit être signée entre le SDEF et la commune afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

- Eclairage Public.....13 275,11 € HT
- Réseau téléphonique (génie civil).....12 978,17 € HT

Considérant que selon le règlement financier du SDEF, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 3 000,00 € pour l'éclairage public
- Financement de la commune :
  - 10 275,11 € HT pour l'éclairage public
  - 15 573,80 € TTC pour les télécommunications

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, a accepté le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux d'Eclairage Public et Télécom, Rue du Passage, accepté le plan de financement proposé par le Monsieur Maire et le versement de la participation communale estimée à 25 848,91 euros.

#### **7. EFFACEMENT DES RESEAUX BASSE TENSION ET TELECOM, FOURREAU ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE MORGANT**

Dans le cadre de la réalisation des travaux d'enfouissement du réseau de moyenne tension initiés par ENEDIS, il est proposé à la Commune d'enfouir le réseau de télécommunications et de créer un réseau d'éclairage public. Une convention doit être signée entre le SDEF et la commune afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

Considérant que l'estimation des dépenses se monte à :

- Réseau B.T.....5 015,43 € HT
- Eclairage Public.....10 625,79 € HT
- Réseau téléphonique (génie civil).....24 060,23 € HT

Considérant que selon le règlement financier du SDEF, le financement s'établit comme suit :

- Financement du SDEF : 5 015,43€
- Financement de la commune :
  - 0,00 € pour la basse tension
  - 10 625,79 € HT pour l'éclairage public
  - 28 872,28 € TTC pour les télécommunications

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour, a accepté le projet de réalisation des travaux d'effacement des réseaux Basse Tension et Télécom ainsi que pose de fourreaux d'Eclairage Public, rue de Morgant, accepté le plan de financement proposé par le Maire et le versement de la participation communale estimée à 39 498,07 euros.

#### **8. DEDOMMAGEMENT DES BATEAUX DETRUIITS SUR L'ESTRAN**

Par délibération en date du 20 juin 2018, le Conseil municipal avait proposé de dédommager à hauteur de 900 € deux propriétaires de bateaux de type Capelan qui avaient été détruits lors de la campagne de nettoyage de l'estran de l'Aber Benoit de bateaux laissés à l'abandon en décembre 2017.

Les deux propriétaires avaient fait savoir qu'ils refusaient cette offre. L'un deux vient de saisir le délégué du Défenseur des Droits. Dans son courrier à la Commune, le délégué a informé que ce propriétaire lésé envisage désormais d'engager une procédure d'indemnisation devant les tribunaux. Après discussion, le Conseil municipal souhaite, dans un 1<sup>er</sup> temps, informer le délégué du Défenseur des Droits de sa version des faits.

Par ailleurs, Monsieur le Maire a informé que la Mairie avait reçu le courrier de Monsieur DELOFFRE signalant que son bateau avait été détruit, alors que selon lui il était en bon état. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décidé, par 5 voix pour (Loïc GUEGANTON, André BEGOC, Eric TANGUY, David BRIANT, Hervé KERGUIDUFF), 1 voix contre (Mikaël LE DUFF) et 13 abstentions, de dédommager Monsieur DELOFFRE à hauteur de 800 €, si par courrier le pétitionnaire accepte de renoncer à toute forme de recours contre la commune dans ce dossier.

#### **9. CONVENTION D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES**

Accord unanime pour que la Commune adhère au groupement de commandes pour la fourniture de repas au restaurant scolaire. La Commune de PLOURIN sera coordonnatrice du groupement. Madame Nadège HAVET a été désignée en tant que titulaire et Monsieur Alain DUCEUX, suppléant, pour représenter la commune de SAINT-PABU au sein du comité technique du groupement d'achat.

#### **10. DISPOSITIF ARGENT DE POCHE**

Madame Nadège HAVET, Adjointe au Maire déléguée à l'Enfance, présente ce dispositif qui crée la possibilité pour des mineurs âgés de 16 ans au moins d'effectuer des petits chantiers de proximité (½ journée) participant à l'amélioration du cadre de vie communal, à l'occasion des congés scolaires et de recevoir en contrepartie une indemnisation (dans la limite de 15 € par jeune et par ½ journée). Les sommes versées directement aux jeunes (par une régie d'avance) leur permettent de financer leurs loisirs.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal son accord pour la mise en place de ce dispositif à compter des vacances de Pâques 2019, et de l'autoriser à engager les fonds nécessaires à ce dispositif. Ces chantiers seront encadrés par des élus et du personnel communal.

Accord du Conseil Municipal par 18 voix pour et 1 abstention (Marianne GELEBART).

#### **11. TARIFS MINI-CAMPS 2019**

En vue de développer les activités pour les adolescents de la commune, Madame HAVET explique qu'il est proposé cette année l'organisation d'un mini-camp dans un camping de Tréffagat pour les 12-15 ans, et de deux mini-camps dans le camping de Saint-Pabu pour les jeunes qui fréquentent l'ALSH. Accord par 18 voix pour et 1 abstention (Patrick DROUET) pour valider les tarifs communaux des mini-camps 2019.

TABLEAU DES QUOTIENTS		PARTICIPATION DES FAMILLES		
QUOTIENT FAMILIAL (QF)		TARIFS POUR LES 4-6 ANS (16 enfants)	TARIFS POUR LES 7-11 ANS (24 enfants)	TARIFS POUR LES 12-15 ANS (14 jeunes)
QF 1	0 à 399	36 €	42 €	70 €
QF 2	400 à 650	40 €	42 €	70 €
QF 3	651 à 899	48 €	54€	180 €
QF 4	900 à 1199	56 €	76 €	235 €
QF 5	>1200	64 €	114 €	290 €

#### **12. TARIFS SORTIES SERVICE ENFANCE/JEUNESSE**

Madame HAVET présente la proposition faite par l'ALSH aux enfants d'une sortie au Fun Park de Crozon (accrobranche et paintball) pendant les vacances de Pâques. Il est proposé d'ouvrir cette sortie également aux jeunes de 11 à 15 ans des communes de Saint-Pabu, Plouguin et Lampaul-Ploudalmézeau, dans la limite de 10 jeunes par commune. Accord unanime pour fixer au prix de 10 € le tarif de cette sortie pour les jeunes de Saint-Pabu âgés de 11 à 15 ans.

#### **13. REGLEMENT SUR LES TERRASSES DE COMMERCE**

Monsieur le Maire a proposé de valider le règlement sur les terrasses de commerce tel que développé dans la convention d'occupation du domaine présentée en séance. Accord unanime.